

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2015

Rapporteur :
**Madame Marie-Christine
COUSTANS**

21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015 (accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Fourniture et pose de menuiseries PVC / alu et fourniture de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services techniques de la ville de Quimper
Constitution d'un groupement de commandes**

Le présent rapport a pour objectif de proposer la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de Quimper et la communauté d'agglomération Quimper Communauté pour la fourniture et la pose de menuiseries PVC/ Alu et la fourniture de marchandises industrielles nécessaires au fonctionnement des services techniques de la ville de Quimper et Quimper Communauté afin de pouvoir bénéficier de conditions tarifaires optimales, mais aussi de faciliter la gestion quotidienne en disposant d'un interlocuteur unique pour les services communs.

Le marché public liant la ville de Quimper et les sociétés de fourniture de matériel pour les ateliers de la ville de Quimper et Quimper Communauté arrivent à expiration le 10/01/2016.

Une consultation devra donc être lancée prochainement pour désigner le nouveau prestataire pour les lots suivants :

Fourniture et pose

Lot n°1 : Menuiserie Alu et Mixte (accord cadre multi attributaires avec minimum de 80 000 € (HT) et maximum de 500 000 € (HT) par an).

Lot n°2 : Menuiserie PVC (accord cadre multi attributaires avec minimum de 50 000 € (HT) et maximum de 500 000 € (HT) par an).

Fourniture et livraison

Lot n°3 : Miroiterie (marché à bon de commande avec un minimum de 10 000 € (HT) et maximum de 100 000 € (HT) par an).

Lot 4 : Quincaillerie et serrurerie (marché à bon de commande avec un minimum de 40 000 € (HT) et maximum de 200 000 € (HT) par an).

Lot 5 : Matériel chauffage et sanitaire (marché à bon de commande avec un minimum de 30 000 € (HT) et maximum de 160 000 € (HT) par an).

Lot 6 : Bois (marché à bon de commande avec un minimum de 30 000 € (HT) et maximum de 150 000 € (HT) par an).

Lot 7 : Matériaux de gros œuvre (marché à bon de commande avec un minimum de 20 000 € (HT) et maximum de 120 000 € (HT) par an).

Lot 8 : Peinture bâtiments (marché à bon de commande avec un minimum de 20 000 € (HT) et maximum de 120 000 € (HT) par an).

Lot 9 : Matériel électrique (marché à bon de commande avec un minimum de 80 000 € (HT) et maximum de 400 000 € (HT) par an).

Lot 10 : Revêtement de sol (marché à bon de commande avec un minimum de 10 000 € (HT) et maximum de 40 000 € (HT) par an).

Lot 11 : Couverture (marché à bon de commande avec un minimum de 5 000 € (HT) et maximum de 60 000 € (HT) par an).

Afin de pouvoir bénéficier de conditions tarifaires optimales, il est donc proposé de créer un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des marchés publics pour une durée de 4 années intégrant la ville de Quimper, Quimper Communauté.

La convention constitutive définit les modalités de fonctionnement du groupement. La ville de Quimper assure les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, elle procèdera à l'organisation de sélection des cocontractants et conformément au 1er alinéa de l'article 8-VII du Code, elle sera chargée de signer et de notifier les marchés.

Le pouvoir adjudicateur de chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de leur bonne exécution.

La commission d'appel d'offres sera celle de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - constituer un groupement de commandes avec Quimper Communauté ;
- 2 - signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

Le maire,

Ludovic JOLIVET